

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 29 août à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON.

Excusés : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. FAVRAT, Y. DIEULESAINT pouvoir P. CHARRIERE, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI

Date de convocation du conseil municipal : 23/08/2022

Délibération N° 2022-08-06 : Acquisition parcelle OB74 – Consorts GENTINA – Chez Les Rossets

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le 11 mai 2020, suite à un orage violent, un glissement de terrain a eu lieu sur la parcelle OB74 appartenant aux consorts Gentina. Les eaux de ruissellement ont provoqué dans un premier temps un petit glissement de terrain qui a obstrué la sortie de buse du ruisseau. Cela a eu pour conséquence de dévier les eaux plus en amont et d'imbiber le pied de talus engendrant une diminution de sa cohésion et provoquant le glissement total de celui-ci. Le glissement bien que superficiel et localisé a créé un risque important de déstabilisation du chemin rural de Bellevue N°47 par érosion régressive du talus.

Les propriétaires de la parcelle, les consorts Gentina, ont donc été rencontrés le 21 janvier 2022 afin de leur faire part du souhait de la commune d'acquérir cette parcelle pour la réalisation des travaux de confortement de l'ensemble de la zone de glissement afin de limiter l'érosion régressive et la création de nouveaux glissements. Les propriétaires ayant donné leur accord de principe, la commune a déjà pu procéder courant juin aux travaux de sécurisation nécessaires. Suite à la réception des accords écrits des propriétaires, il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir la parcelle OB74 située Chez Les Rossets d'une superficie de 305 m2 au prix de 5 euros/m2, soit 1.525 euros.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Décide** l'acquisition de la parcelle OB74 appartenant aux consorts Gentina pour un montant total de 1.525 euros ;

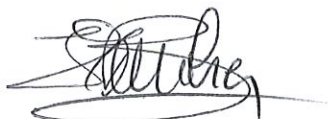
➤ **Autorise** Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction de l'acte ainsi que signer tous les documents nécessaires à cette transaction foncière et que les frais relatifs à celle-ci seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance

Affiché le 06/09/2022

Transmis le 06/09/2022

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

